

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2010

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMEQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs :

Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
Jean-Jacques IDOMENEE	à	André PAILLAS
Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
Gérard FRECHOU	à	Louis REY
Véronique PEBEYRE	à	Dominique QUEHEILLE
Dolores CABELLO	à	Robert BAREILLE
Fabien REICHERT	à	Jean-Michel BRUGIDOU
Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants :

Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
Laurence BORAU	suppléante de	Didier LOUSTAU
Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINE
Stéphanie REDAL	suppléante de	Jean-Pierre TERUEL

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASABONNE, David LAMPLE, Gérard LEPRETRE, Nicolas MALEIG.

RAPPORT N° 57

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER D'OLORON

M. UTHURRY souligne que la loi du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, a prévu que les conseils d'administration des

établissements publics de santé soient remplacés par des conseils de surveillance avec des missions, une composition et un mode de fonctionnement profondément renouvelés.

En terme de composition, le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 a précisé les modalités de désignation des membres des conseils de surveillance. De la sorte, le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'OLORON sera composé de 9 membres dans lesquels devra notamment figurer un représentant de la Communauté de Communes. M. UTHURRY était déjà amené à représenter la commune d'Oloron Ste Marie au sein de cette instance, les membres du Bureau proposent de désigner M. Jean Etienne GAILLAT pour représenter la C.C.P.O.

Ouï à cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **DESIGNE** M. Jean Etienne GAILLAT pour représenter la C.C.P.O au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'OLORON STE MARIE.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2010

Suivent les signatures

Le Président,

Bernard UTHURRY